

DEC220223DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Gasnot, directeur de la sûreté et conseiller pour les questions aéronautiques du CNRS

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2020 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs sans équipage à bord ;

Vu la décision DEC130400DAJ du 1^{er} janvier 2014 portant organisation et fonctionnement de la direction de la sûreté ;

Vu la décision DEC152084DAJ du 22 septembre 2015 portant nomination de M. Philippe Gasnot aux fonctions de conseiller pour les questions aéronautiques ;

Vu l'instruction INS160675DAJ du 22 mars 2016 sur l'utilisation des drones,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Philippe Gasnot, directeur de la sûreté et conseiller pour les questions aéronautiques, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, les déclarations, demandes et autres formalités nécessaires à l'exercice par le CNRS de sa qualité d'exploitant d'aéronef.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit